



Voiture bidouillée par professionnel

Par **vincent**, le **31/01/2013** à **21:12**

Bonsoir,

J'ai acheté une voiture chez un petit professionnel.

Une garantie de 3 mois me protégeait de tous défauts.

Passé les 3 mois ma voiture commença à ne plus fonctionner correctement. Je l'ai donc contrôlée chez un concessionnaire. Il a passé le véhicule à la valise et a constaté qu'une puce électronique illégale est placée sur le véhicule. Cette puce sert à transformer les performances du véhicule. Comme la garantie est passée, puis-je encore me retourner contre le garagiste?

Merci